



VENASQUE

DECLARATION PREALABLEDossier : **DP 84143 26 C0018**Demande du : **02/06/2026** Déposée le : **02/06/2026** Complétée le : **12/06/2026****EI JULIE VIVES**
Madame VIVES Julie
452, chemin de la Gonnette
84210 VENASQUEObjet des travaux : **Construction d'un abri agricole non clos pour usage de stockage**
Adresse des travaux : **452, chemin de la Gonnette 84210 VENASQUE****Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VENASQUE****La Maire de la commune de VENASQUE,**

VU la déclaration préalable susvisée,
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants,
VU la carte d'aléa feux de forêt présentée et validée par les Services de la Direction
Départementale des Territoires et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de
Vaucluse,
VU la situation de la parcelle en zone d'aléa fort,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14/11/2019,
VU le règlement de la zone A du Plan Local d'Urbanisme,
VU l'avis favorable du Canal de CARPENTRAS en date du 18/06/2026,
VU les pièces complémentaires réceptionnées en Mairie en date du 12/06/2026,

ARRETE**ARTICLE UNIQUE :**

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.

VENASQUE, le 06 juillet 2026
La Maire**Dominique PLANCHER****INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :**

La commune est classée en zone de sismicité 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.